

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE**

Séance du 19 mai 2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de membres		
Composant le Comité Syndical	En exercice	Présents ou représentés
24	24	18 + 1 pouvoir

Date de la convocation :

Le 13 mai 2016

Date d'affichage

Le **- 2 JUIN 2016**

Objet de la délibération :

**Adhésion révocable auprès du
régime d'Assurance Chômage**

L'an deux mille seize, le dix-neuf mai,

À 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames FOYART Khristine, MORIN Françoise (suppléante de M. FORGET Daniel), PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, CARVALHO Patrice, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, GRANIER Jean-Claude, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, TASSIN Jackie, WARIN Gérard

Excusés : Madame DECAMP Annick, Messieurs CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DEMAISON Daniel, GAGE Daniel, GUESNIER Jean-Noël, POUPLIN Charles.

Pouvoirs : Monsieur GUESNIER Jean-Noël à Monsieur DENNEL Alain.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L5424-1, 2° et L5424-2,

Vu la circulaire ACOSS n°2012-0000063,

Le Président expose que les collectivités territoriales ne sont pas tenues de s'affilier au régime interprofessionnel d'assurance chômage mais qu'elles sont assujetties aux mêmes règles d'indemnisation du chômage (total) que les employeurs du secteur privé. Ainsi assurent elles pleinement le risque de privation d'emploi de ses agents.

Considérant que le Syndicat est amené à recruter des agents non titulaires de droit public pour une durée déterminée, il est opportun d'adhérer à titre révocable au régime d'Assurance Chômage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires à l'adhésion à titre révocable du SEZEO au régime d'assurance chômage, à signer la convention d'adhésion correspondante et tous documents s'y attachant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Adhésion à titre révocable à l'assurance chômage

Date de décision: 19/05/2016

Date de réception de l'accusé 02/06/2016

de réception :

Numéro de l'acte : 19052016_201624

Identifiant unique de l'acte : 060-200043578-20160519-19052016_201624-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .2

Fonction publique

Personnel contractuel

Date de la version de la 19/09/2006

classification :

Nom du fichier : 2016-24- adhésion assurance chomage.pdf (

060-200043578-20160519-19052016_201624-DE-1-1_1.pdf)

